

Porsche prolonge la garantie de trois mois

Cet article reflète les informations disponibles au moment de sa publication. Son contenu pourrait ne plus être à jour.

01/05/2020 Porsche a décidé de prolonger de trois mois la garantie de tout véhicule neuf qui vient à échéance entre le 1er mars et le 31 mai 2020. Cette prolongation se fera gratuitement pour les clients. Le constructeur de voitures de sport annonce cette mesure en réponse au fort ralentissement des opérations dans de nombreux Centres Porsche.

« La situation actuelle crée des circonstances exceptionnelles pour certains de nos clients », a déclaré Marc Ouayoun, président-directeur général d'Automobiles Porsche Canada, Ltée. « Nous souhaitons leur offrir plus de flexibilité pour leur permettre de se concentrer sur d'autres priorités. »

La nouvelle date d'expiration de la garantie sera calculée à partir de la fin de l'actuelle période de garantie. Ainsi, une garantie sur véhicule neuf venant à échéance le 20 mars 2020 sera prolongée de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 20 juin 2020.

Au Canada, la garantie de 4 ans sur véhicule neuf commence le jour de la livraison au client; la garantie sur véhicule d'occasion certifié Porsche Approved est valide pour deux ans. Les réclamations en vertu de la garantie peuvent être présentées à tout Centre Porsche autorisé au Canada.

En outre, Services financiers Porsche Canada (SFPC) a pris les mesures suivantes en matière de financement :

- **Prolongation de la fin de la location** : Services financiers Porsche Canada (SFPC) offre une prolongation des contrats de location pouvant aller jusqu'à six moins, et ce pour toutes les demandes reçues jusqu'au 31 mai 2020, soit quatre mois de plus que la période de prolongation régulière afin de rassurer ses clients.
- **Report de paiements** : outre la prolongation des contrats de location, SFPC examinera, au cas par cas, la possibilité de permettre le report de paiements pour les contrats de location et de vente au détail. Dans la plupart des cas, ces reports de paiements se font sur une base de 30 à 60 jours, en fonction des besoins des clients. Cette mesure s'est révélée très utile pour les clients lors de la crise financière de 2008.
- **Programme de renonciation des paiements de location Porsche :**Services financiers Porsche Canada (SFPC), conjointement avec Automobiles Porsche Canada, Ltée, offre aux clients ayant loué un modèle Macan ou Cayenne admissible la possibilité de renoncer aux deux premiers versements mensuels de location, taxes comprises, et jusqu'à un maximum de 1 500 $/mois pour les Macan et 1 700 $/mois pour les Cayenne. D'une durée limitée, ce programme s'applique à tous les Macan et Cayenne neufs 2019 et 2020 assortis d'un contrat de location dont la date d'entrée en vigueur se situe entre le 1er mai et le 30 juin 2020.
- **Programme de report des paiements de financement au détail Porsche** : Services financiers Porsche Canada (SFPC), conjointement avec Automobiles Porsche Canada, Ltée, offre un programme de report de paiements de quatre mois aux clients ayant acheté un véhicule neuf ou d'occasion certifié assorti d'un contrat de financement au détail dont la date d'entrée en vigueur se situe entre le 1er mai et le 30 juin 2020.

MEDIA ENQUIRIES



Tina McMullan

Spokesperson Porsche Cars Canada, Ltd.
+1 (647) 393 2264
tina.mcmullan@porsche.ca



Patrick Saint-Pierre

Director Public Relations Porsche Cars Canada, Ltd.

+1 (647) 531 2992
patrick.saint-pierre@porsche.ca

Link Collection

Link to this article
https://newsroom.porsche.com/fr_CA/la-compagnie/fr-porsche-cars-canada-prolonge-la-garantie-de-trois-mois-21156.html

Media Package
https://pmdb.porsche.de/newsroomzips/41cd62dc-9dd0-4286-8758-458242064a3f.zip

Dr. Ing. h.c. F. Porsche Aktiengesellschaft
Porscheplatz 1
70435 Stuttgart